



**Monsieur Jean Baptiste DJEBBARI**  
**Ministre**

**Ministère délégué chargé des Transports**

Hôtel Le Play  
40, rue du Bac  
75007 PARIS

*Périgueux, le 1 février 2021*

**MARIE-CLAUDE**  
**VARAILLAS**  
**ET**  
**SERGE MERILLOU**

---

SENATRICE ET  
SENATEUR DE  
LA DORDOGNE

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons porter à votre connaissance la situation du réseau routier en Dordogne suite à la promulgation de la loi d'orientation des mobilités, dite LOM et des conséquences de la mise en application de l'article 36.

Fort d'un réseau routier de près de 5 000 kilomètres, le conseil départemental a demandé la révision de la vitesse maximale autorisée à 90km/h pour 287km du réseau routier dont il a la compétence. Après accord de la commission départementale de la sécurité routière, ce retour à une vitesse de 90km/h sera effectif en mars 2021.

Néanmoins, la route nationale 21, axe nord-sud structurant le réseau routier de la Coquille à Bergerac demeure à 80km/h, conformément à la loi.

Ce maintien à une vitesse maximale autorisée de 80km/h va considérablement brouiller la lisibilité du schéma routier départemental. Les usagers de la route vont ainsi être confrontés à une incohérence totale : ils rouleront moins vite sur une route nationale structurante que sur le réseau secondaire.

Alors qu'en 2018, le projet de mise en 2x2 voies de la route nationale 21 entre Limoges, Périgueux, Bergerac, Agen et les Pyrénées était remis à votre ministère et soutenu par de nombreux parlementaires, aujourd'hui ce même axe structurant du territoire serait pénalisé par une vitesse inférieure à celle autorisée sur le reste du département de la Dordogne.

Convaincus de la nécessité d'un investissement routier et ferroviaire fort de l'État pour permettre de désenclaver les villes traversées par la RN21, développer l'activité économiques des entreprises de Dordogne et améliorer la mobilité du quotidien, nous vous demandons de bien vouloir examiner l'harmonisation des vitesses maximales autorisées à 90 km/h sur les routes départementales et nationales de Dordogne, garant d'une cohérence territoriale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

**Marie-Claude VARAILLAS**  
**Sénatrice de la Dordogne**

**Serge MERILLOU**  
**Sénateur de la Dordogne**